



**PRIMAGAZ**

---

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Paris, le 14 octobre 2021

## **Face à un marché du gaz incertain, Primagaz revendique une fiscalité plus avantageuse et un droit à un mix énergétique plus équilibré pour accélérer la transition énergétique**

Forte hausse de la demande d'énergie, flambée des prix, multiplication des pressions réglementaires sur les entreprises du secteur, valorisation du nucléaire pour le plan d'investissements France 2030... Alors que la rentrée 2021 est marquée par un marché de l'énergie incertain, Primagaz dresse un état des lieux des défis fiscaux et législatifs auxquels l'entreprise doit faire face pour mener à bien sa transition.

### **Primagaz veut le 100% renouvelable pour s'inscrire dans la transition énergétique**

Depuis 80 ans, Primagaz délivre l'énergie nécessaire aux 27 000 communes non raccordées au réseau de gaz naturel. Aujourd'hui, l'entreprise fait face à une forte accélération des contraintes réglementaires, tandis que les orientations de la politique énergétique française restent fortement défavorables au développement du gaz fossile. Ces défis majeurs auxquels Primagaz fait face, ont un impact concret pour lui permettre de mener à bien sa mission et atteindre **son ambition de distribuer 100% d'énergies renouvelables à l'horizon 2040**.

Pour y parvenir, Primagaz accompagnée par sa maison mère SHV Energy, réalise des investissements massifs en faveur du développement du biopropane et du biobutane, gaz 100% renouvelable\*. Cela correspond à une volonté de développer et de proposer une énergie plus performante\*\* et durable. D'ici 2025, Primagaz compte accélérer encore davantage ses investissements au profit d'une nouvelle énergie renouvelable. Une joint-venture a été créée entre SHV Energy et UGI pour faire progresser la production et l'utilisation du Diméthyléther renouvelable ("rDME"), un gaz liquide durable. Une récente étude du Syndicat des Energies Renouvelables menée avec l'Ifop, révèle que 85% de nos compatriotes ont « une très bonne image » des gaz renouvelables\*\*\*.

*« Il ne peut pas y avoir de big bang énergétique, nous devons suivre une trajectoire progressive permettant à l'ensemble des français d'accéder à une énergie décarbonnée. Le gaz est un allié de la transition ! En 2018, nous avons déclaré notre ambition de distribuer 100% d'énergie renouvelable d'ici 2040 afin d'être en adéquation avec les objectifs du gouvernement, mais également avec les demandes de nos clients d'évoluer vers une énergie plus respectueuse de l'environnement. En intégrant la distribution du biobutane depuis le 1<sup>er</sup> octobre, nous sommes très fiers de proposer une énergie répondant à ces attentes, qui nous permet également d'adresser d'autres grands défis, comme celui du mix énergétique face à la baisse du nucléaire ou encore la transition du fioul vers le gaz (RE 2020). »* déclare **Glaura Kartalian, Présidente de Primagaz en France**.

Depuis 2020, Primagaz est le seul acteur à commercialiser sur l'ensemble du territoire des offres qui incluent automatiquement 20% de biopropane sur toutes les offres destinées aux nouveaux clients particuliers (offre PRIM'EAZY\*\*\*\*).



**PRIMAGAZ**

---

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

## **Visibilité, fiscalité, innovation : 3 revendications pour garantir une énergie durable pour les Français, entreprises et collectivités françaises**

« La stratégie de Primagaz repose sur trois piliers : pragmatisme, ambition et responsabilité, que vous retrouvez à-travers les revendications que nous adressons au gouvernement. Soutenez-nous pour que nous puissions nous développer, innover et être plus visible ! Ce n'est que de cette façon que nous parviendrons à assurer une transition énergétique efficace. » déclare **Erwan Chauvel, Directeur de la stratégie Primagaz France**

- **Permettre une meilleure visibilité de la filière**

La Loi Climat et résilience interdira prochainement de faire de la publicité qui fait la promotion des énergies fossiles. Par voie de décret, nous saurons bientôt si cette règle est également applicable aux énergies renouvelables incorporées aux énergies fossiles. Primagaz demande que les principes de liberté de concurrence et de liberté d'entreprise des acteurs soient respectés. En effet, le décret ne doit pas être trop restrictif au risque d'annuler les efforts consentis par notre filière pour créer un marché du biopropane. Primagaz accélère ses efforts pour proposer des énergies renouvelables, mais l'Etat doit de son côté prendre en compte dans ses échéances réglementaires, le temps requis pour l'innovation, l'industrialisation et assurer aux opérateurs la possibilité de communiquer sur leurs nouvelles offres.

- **Développer des leviers fiscaux permettant de valoriser des énergies renouvelables**

Nous demandons un soutien public au niveau de la fiscalité du biopropane afin que cette énergie innovante et 100% renouvelable puisse être accessible au plus grand nombre. De plus, nous souhaitons que la contribution climat-énergie, sur laquelle est assise la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE), établisse une distinction entre propane et biopropane. Le biopropane améliore significativement l'impact environnemental et permet de réduire les émissions de CO2 de 73% par rapport au propane standard\*\*\*\*. Cette distinction permettrait de reconnaître la valeur innovante du biopropane et d'inciter les clients à se porter sur cette énergie 100% renouvelable\*.

- **Garantir une meilleure visibilité réglementaire et la neutralité technologique**

Primagaz est soumis à une accélération des contraintes réglementaires en réaction à la volonté du gouvernement français d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, notamment en réduisant progressivement la part du nucléaire. Pourtant, les prévisions\*\*\*\*\* semblent indiquer que la demande en électricité va continuer à augmenter, en particulier dans les secteurs de la mobilité et du bâtiment. En réaction, le mix énergétique français va donc devoir se diversifier, où chaque énergie aura sa place et sa pertinence en fonction des territoires, usages et population. Les critères essentiels seront la durabilité et la performance. Pour parvenir à ces résultats nous demandons l'application de deux critères clés : la neutralité technologique et la visibilité réglementaire.

--

Pour toute demande d'interview d'un porte-parole Primagaz, n'hésitez pas à nous envoyer un mail.

- Découvrez le [rapport RSE 2021 de Primagaz](#)
- Suivez nos actualités Primagaz sur [Twitter](#) et [LinkedIn](#)

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

### A propos de Primagaz

Implantée au cœur des territoires français depuis plus de 80 ans, Primagaz distribue du gaz liquide aux particuliers et aux professionnels. Sa mission : apporter l'énergie indispensable à la vitalité des 27 000 communes françaises non desservies par le réseau de gaz naturel tout en concevant des solutions adaptées à chacun. Engagée pour la transition énergétique, Primagaz a été le premier acteur en France à distribuer du biopropane, une énergie 100% renouvelable issue de la biomasse et à faibles émissions de CO<sub>2</sub>. Grâce à un ambitieux programme, la performance RSE de Primagaz est évaluée Platine par EcoVadis, la positionnant dans le top 1% parmi l'ensemble des entreprises évaluées. Depuis 1999, Primagaz est la filiale française du groupe familial néerlandais SHV Energy, 1er distributeur mondial de GPL avec 30 millions de clients et 14 000 collaborateurs présents en Europe, en Asie, en Amérique Latine et en Amérique du Nord.

### Contact presse

Romain Charpiot – Agence Confluence  
01 40 07 98 27 - [romain.charpiot@comfluence.fr](mailto:romain.charpiot@comfluence.fr)  
Sarah Mittelette - Agence Confluence  
01 85 73 31 53 – [sarah.mittelette@comfluence.fr](mailto:sarah.mittelette@comfluence.fr)

\*Le biopropane et le biobutane sont des gaz produits à partir de sources d'origine renouvelables et mis à la consommation conformément à la réglementation applicable. Primagaz incorpore dans son réseau de distribution en France au travers d'un dispositif de bilan massique du propane et du butane d'origine renouvelable selon les quantités liées aux emballages concernés : pour la bouteille Bio Twiny butane (3,06 kg soit 51% du volume de la charge de gaz), pour la bouteille Bio Twiny propane (2,60 kg soit 51% du volume de la charge de gaz) et pour la bouteille propane 13kg (6,63 kg soit 51% du volume de la charge de gaz). Détails et informations sur [www.primagaz.fr/a-propos/biopropane](http://www.primagaz.fr/a-propos/biopropane)"

\*\*Comparaison du pouvoir calorifique (PCS) du biopropane vs fioul : Biopropane : 13,8 kWh/kg. Fioul: 12,7 kWh/kg. Source : [www.bilans-geas.ademe.fr](http://www.bilans-geas.ademe.fr)

\*\*\* Etude Ifop pour le Syndicat des Energies Renouvelables, sur le sujet suivant : « Les Français et les énergies renouvelables » (3 035 personnes interrogées en sept-21).

\*\*\*\* Le biopropane est du gaz propane produit à partir de sources d'origine renouvelables et mis à la consommation conformément à la réglementation applicable. Primagaz s'engage au travers d'un dispositif de bilan massique à incorporer dans son réseau de distribution en France la quantité de biopropane équivalente à 20% pour l'offre Prim'Eazy et 100% pour l'offre Prim'Eazy+ de la consommation de gaz propane du client (informations disponibles sur [www.primagaz.fr/a-propos/biopropane](http://www.primagaz.fr/a-propos/biopropane)).

\*\*\*\*\*Base Carbone Ademe, version 20.0 (données France Continentale) : sur l'ensemble du cycle de vie du biopropane (mix annuel)

\*\*\*\*\*[http://academie-technologies-prod.s3.amazonaws.com/2021/03/10/20/46/10/c568c3dc-9738-4a03-ba45-141e3b75c086/Avis\\_besoins\\_energie\\_2021.pdf](http://academie-technologies-prod.s3.amazonaws.com/2021/03/10/20/46/10/c568c3dc-9738-4a03-ba45-141e3b75c086/Avis_besoins_energie_2021.pdf)